

FDC66 > Newsletter #105



DROIT DE CHASSE ET RÉSERVES NATURELLES



Bruno NICOL
Président de l'ACCA de CONAT
est l'invité la News#105

> Les ACCA face aux intimidations sur les droits de chasse dans les réserves naturelles :



l'ITW de Bruno NICOL, Président de l'ACCA de CONAT

> Les futures « aires à fortes protections » : les mises en garde de Jean-Pierre SANSON



> **SIA** : n'oubliez pas d'intégrer votre validation permis à votre compte

> Retrouvez le stand de la FDC66 à la fête de la chasse et de la pêche à La Llagonne samedi 9 et dimanche 10 juillet

1

Comment les ACCA risquent-elles de voir leur droit de chasse contesté dans les réserves naturelles ?

C'est un sujet qui risque de s'inviter de plus en plus en plus dans nos campagnes. Une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres a été adoptée le 11 janvier 2021. Certains élus locaux, souvent sous la pression des associations environnementalistes, pourraient être tentés de remettre en cause nos droits de chasse dans certaines zones protégées comme les réserves naturelles.

Même si la réglementation reste claire à ce jour et oblige à respecter les baux de chasse signés par les ACCA, plusieurs tentatives de «déstabilisation» ou de «sondage» ont été menées directement auprès de responsables cynégétiques de nos territoires pour essayer de contester ces droits de chasse.

Nous devons être particulièrement attentif à ne rien concéder à ces pressions à caractère idéologique.

Nous avons rencontré Bruno NICOL, Président de l'ACCA de CONAT, qui témoigne de la manière dont certains élus et responsables de réserve naturelle l'ont approché, avec des arguments sans consistance, pour contester l'activité cynégétique sur son territoire.



LE TERRITOIRE DE L'ACCA DE CONAT

L'ENTRETIEN : BRUNO NICOL , PRÉSIDENT ACCA DE CONAT



L'accas de Conat s'étend sur 1900 ha entre Ria et Nohèdes Urbanya. Elle est en partie intégrée à la réserve naturelle de Nohèdes. Un terrain très dense, difficile à parcourir qui « en fait voir », notamment aux piqueurs.

L'ACCA compte 18 chasseurs : surtout le grand gibier à la battue (sangliers, chevreuils, cervidés). L'Isard, lui, est chassé à l'approche en respectant le plan triennal établi.

#FDC66 : Qui vous a approché ?

Bruno Nicol > C'est la mairesse qui nous a contactés pour participer à une réunion où serait présent l'administrateur de la réserve naturelle. Nous avons répondu favorablement mais comme nous n'avons aucune information sur le contenu de cette rencontre, nous avons exigé d'avoir un ordre du jour précis pour pouvoir argumenter en fonction des sujets qui allaient être abordés.

#FDC66 : Quel a été donc l'ordre du jour ?

Bruno Nicol > J'ai été assez surpris par les points qu'ils désiraient évoquer. Le 1er concernait l'utilisation de munitions sans plomb dans la réserve.

Le deuxième point, tout aussi conséquent, était leur volonté de délimiter une zone de non chasse à l'intérieur de la réserve.

Le troisième point en annexe signifiait leur volonté de participer au comptage d'isard tous les deux ans.

J'ai tout de suite eu l'impression qu'ils voulaient nous tester.

BRUNO NICOL PRÉSIDENT DE L'ACCA DE CONAT DEPUIS 2 ANS

Chasseur depuis l'âge de 16 ans, c'est son père qui l'a initié. Bruno Nicol représente cette génération de chasseur qui perpétue une tradition familiale en s'appuyant sur un amour indéfectible pour ses montagnes.

« C'est un mode de vie, c'est important pour mon équilibre. Je suis autant passionné de chasse que de montagne et à CONAT, j'ai la chance de pouvoir allier les deux : le côté sportif et le partage, la convivialité. »



L'ENTRETIEN : BRUNO NICOL , PRÉSIDENT ACCA DE CONAT

Je me suis donc documenté. J'ai étudié les aspects juridiques concernant la chasse sans plomb, les règlements concernant les Réserves naturelles et le droit de chasse. J'ai également compulsé la directive européenne sur le gypaète barbu puisqu'il y a un site de nidification sur notre territoire et je m'attendais à ce qu'ils utilisent cet argument pour expliquer leur volonté de créer une zone de non chasse. Ça fait quand même quelques pages !

#FDC66 : La réunion a lieu... comment s'est-elle passée ?

Bruno Nicol > Finalement, on ne peut pas dire qu'ils avaient de véritables arguments à part leur seule volonté de modifier l'activité chasse sur la Réserve.

Sur le premier point et l'utilisation du plomb, j'avoue que cela m'a fait un peu « rire » car ils s'appuyaient sur une étude sur le saturnisme de 1991. Bien sûr, l'étude voulait démontrer que l'unique cause du saturnisme était les CHASSEURS et le plomb utilisé.

J'ai tout de suite pointé le fait que cette étude datait de plus de 30 ans. Je les ai dirigés vers de nouvelles publications qui démontrent que la pollution atmosphérique a un impact très important en ce qui concerne la pollution en métaux lourds et notamment ici avec le bassin industriel autour de Barcelone qui pollue toutes les montagnes des Pyrénées-Orientales. Je leur ai fait comprendre que cette pollution industrielle était beaucoup plus impactante que les quelques grammes de plomb qu'on est censé tirer.

Je me suis également permis de leur faire un petit cours de balistique puisque bien évidemment la technicité de nos munitions a bien sûr aussi évolué depuis 30 ans. Aujourd'hui on utilise des ogives fabriquées à base de polymères et le cuivre remplace une très grande partie du plomb.

Le fait d'avancer nos arguments et de pointer leurs contradictions les a obligés à reconnaître la validité de notre analyse.

Je pense qu'ils ont essayé de mettre ça sur le tapis car ils ont tout simplement l'idée d'interdire la chasse dans les Réserves naturelles, sans plus d'arguments, alors qu'elle est légalement autorisée.

#FDC66 : Comment avez-vous abordé leur volonté d'établir une zone de non chasse?

Bruno Nicol > Nous avons plusieurs zones de chasse et je leur ai prouvé que nous chassions très peu sur la zone qu'ils souhaitent mettre entièrement sous cloche.

On y chasse quatre à cinq fois par ans maximum donc j'ai pu contrer l'argument du dérangement.

En effet, le biotope à Conat est très difficile. On est peu nombreux, on chasse sur des postes éloignés et il n'est pas rare de découper le gibier sur place et de laisser les carcasses qui sont profitables au gypaète barbu. Il joue un rôle sanitaire essentiel en se nourrissant de cadavres d'animaux sauvages. Il y a d'autant moins de problèmes que le site de nidification sur Conat et un des sites qui a le plus de pontes et de réussites sur le département !



L'ENTRETIEN : BRUNO NICOL , PRÉSIDENT ACCA DE CONAT

Là encore, on a facilement démontré qu'on ne dérangeait absolument pas le gypaète et que nous étions plutôt copains avec cet animal !

#FDC66 : Reste le 3ème angle d'attaque... les comptages !

Bruno Nicol > Il faut quand même savoir qu'à l'occasion des comptages, tous les deux ans, ils reçoivent une invitation par mail. Mais dans cette réunion, ils voulaient considérer leur présence comme une obligation.

J'ai donc fait tout simplement un rappel à la loi en indiquant que la prérogative des comptages était dévolue aux fédérations départementales de chasse et qu'ils ne pouvaient y participer qu'à titre d'invité. Ça a permis de bien remettre les choses à leur place. Pour autant, je ne manquerai pas de les inviter au prochain comptage, dans un an, et nous verrons bien s'ils viennent...

Je suis convaincu que les ACCA qui ont des territoires en partie sur les Réserves naturelles se retrouveront confrontées, elles aussi, à ce genre de situation. Certains voudront venir les « tester ». Il faut bien se documenter pour leur répondre très concrètement et surtout faire appel à la FDC66.

Je précise que nous n'avons aucun contentieux avec ces personnes et à la sortie de la réunion nous n'en n'avons pas davantage. Les questions ont été résolues de façon saine d'où l'intérêt de pouvoir argumenter avec précision. Nos relations avec notre mairesse restent très correctes.

#FDC66 : Vous êtes un jeune Président d'ACCA, mais vous chassez depuis l'âge de 16 ans. Vous sentez une évolution plus rapide des enjeux cynégétiques sur le terrain?

Bruno Nicol > Oui le monde change vite, c'est bien réel. Il faut se mettre en ordre de bataille car malheureusement les chasseurs sont souvent leurs meilleurs ennemis. Nous devons présenter un seul front uni pour pouvoir répondre efficacement à toutes les attaques qu'on subit déjà et qui vont augmenter ces prochaines années.

Donc surtout, mon conseil pour mes collègues Présidents d'ACCA : en cas de sollicitation par vos élus locaux ou responsables d'espaces naturels, ne vous engagez à rien. Prévenez la FDC66, et préparez avec eux tous les arguments nécessaires pour répondre de façon précise et efficace !





DROIT DE CHASSE ET AIRES PROTÉGÉES

CLIQUEZ POUR
L'ITW VIDÉO



Jean-Pierre SANSON
Président FDC66 - FRC Occitanie

#FDC66 : Notre département va-t-il être concerné par ce nouveau millefeuille territorial, la création de ces nouvelles aires ?

JP SANSON > Dans un premier temps à la suite d'une brève rencontre avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, on m'a présenté ce dossier comme étant très peu significatif pour notre département.

Je ne suis pas tout à fait d'accord car j'ai eu des réunions au niveau régional sur la création de ces *aires protégées* ou à *forte protection* et on constate qu'une grande partie des Pyrénées-Orientales pourrait être concernée.

#FDC66 : Des zones sont-elles plus particulièrement visées ?

JP SANSON > Je sais que des associations environnementalistes ont déjà fait des propositions de créations de nouvelles aires ou d'extension de l'existant, en particulier sur la réserve marine de Banyuls-Cerbères. Avec toujours le même objectif : mettre des parties de territoire carrément sous cloche.

L'ANALYSE DE JEAN-PIERRE SANSON

#FDC66 : Comment les chasseurs doivent-ils réagir ?

JP SANSON > Le message en direction des présidents d'ACCA est simple : chaque fois qu'ils seront sollicités, il faut impérativement qu'ils nous en informent. Nous les assisterons dans toutes les démarches qui s'avèreront utiles, notamment sur la mise en place d'une surveillance au niveau des modalités de fonctionnement de ces aires.

Que ce soit bien clair, rien ne doit se faire sans que la fédération ne soit informée et qu'elle n'intervienne à leur côté.

#FDC66 : Vous voyez dans ces nouvelles aires une remise en cause sournoise du droit de chasse ?

JP SANSON > Une réserve naturelle n'a jamais empêché l'exercice de la chasse. Donc, c'est ce que nous demanderons si d'aventure il y avait des *aires à forte protection* qui étaient décidées dans le département. Nous serons très attentifs et très vigilants.

Nous avons un avantage certain, c'est l'expertise des territoires. Il y a longtemps que nous sommes reconnus pour nos travaux sur la faune, la flore et nous sommes en mesure de développer nos arguments si c'est nécessaire.

Qu'on se le tienne pour dit : on ne se laissera pas impressionner et on sera toujours en assistance des associations de chasse ou des responsables de territoires.

Pour en savoir plus : lien vers le ministère de la transition écologique
> <https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france>

2

SIA : rappel

Le chasseur qui a créé son compte SIA doit y intégrer la validation de son permis de chasser avant d'effectuer une acquisition d'arme.

Le SIA (Système d'Information sur les Armes) repose sur l'interconnexion de tous les acteurs du monde des armes : lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration correspondante est directement télé-transmise à la préfecture et l'arme apparaît dans le râtelier numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son compte personnel.

Même sans volonté d'acheter ou vendre une arme dans les prochains mois, il est recommandé à tous les chasseurs de créer leur compte dans le SIA sans attendre.

Il faut alors intégrer la validation de son permis à son compte pour que vos demandes puissent être instruites.

1. **Pour créer votre compte, connectez-vous sur le portail du SIA.**
2. **Préparez au préalable en format numérique (scanné)**
 - Permis de chasser
 - Validation du permis
 - Une copie de la pièce d'identité
 - Un justificatif de domicile

**POUR VOUS AIDER, TÉLÉCHARGEZ
LE GUIDE UTILISATEUR ICI :**



Pour la création de son compte personnel dans le SIA, chaque chasseur peut le faire :

- ➔ Depuis chez lui, chez un ami, ou de tout autre endroit disposant d'une connexion internet.
- ➔ En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, le détenteur pourra se faire aider :
 - Dans les points d'accueil numériques qui existent dans toutes les préfectures (des permanences seront également organisées par ces dernières à raison d'au moins une journée par semaine)
 - Auprès d'un armurier.
 - Auprès de la FDC66 s'il en est adhérent.

L'IMAGE DE LA SEMAINE



Vous pourrez retrouver sur le stand de la FDC66 nos experts techniciens, administratifs et chargés de mission.

L'occasion de dialoguer, poser toutes vos questions et partager ensemble un moment de convivialité.

Cette newsletter est distribuée par mail, intranet et sur les réseaux sociaux de la FDC66.

Elle présente une information vérifiée par sa Direction et ses Techniciens.

Elle est garantie sans "Fake News" ni polémiques stériles.

Merci de la partager largement sur vos réseaux pour contribuer au rayonnement d'une image juste et positive de la chasse.

Viandes · Charcuteries **GUASCH** Volailles · Surgelés

— Qualité & Tradition Catalane —

CIRCUIT DE PROXIMITÉ

La Maison Guasch soutient les démarches de qualité des éleveurs locaux pour garantir un circuit de proximité parfaitement maîtrisé, permettant ainsi la sélection des meilleures bêtes et leur suivi, de l'élevage jusqu'à l'assiette.

Consommez local !

Le Boeuf et le Veau

Le Agneau

Le Porc

COOP CATALANE DES ÉLEVEURS BOEUF FLEURON LA ROSÉE VEAU PRIMEUR LEVEDELL L'ÉLEVAGE DU PAYS G. M. TIRABUJÓ

* Sud de France

www.guasch-viandes.com

Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales

Président
Jean-Pierre SANSON

Directeur
Gilles TIBIÉ
fdc66@fdc66.fr

FDC66 - News #102

NOS PARTENAIRES

Fédération Nationale
des Chasseurs

